Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2025.034 Marmande le 9 décembre 2025

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 17 novembre 2025

Séance du Lundi 17 novembre 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 7 novembre 2025 s'est réuni le lundi 17 novembre 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, FEYRIT Jean-Claude, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, HAY Florence, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à CHASTAING Séverine, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de FEYRIT Pierre à CARDOIT Patrick, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

- - - - - - - - - -

Didier Dubrana est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire dispose de 6 pouvoirs : de NOSMAS Karen à CHASTAING Séverine, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de FEYRIT Pierre à CARDOIT Patrick, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.
Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du précédent conseil municipal (20.10.2025) au vote.

Dossier n°1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20.10.2025

Vu l'article L 2121-23 du CGCT, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal et non pour évoquer à nouveau les sujets traités. Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2025

Votants : 25 - Abstentions : 00 - Exprimés : 19 – Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à l'unanimité

- - - - - - - - - -

Monsieur Le Maire souhaite dire quelques mots sur l'actualité qui s'est déroulée depuis le dernier conseil municipal.
Il fait le point sur les immeubles en péril de la commune. Concernant l'immeuble Tomiet rue des Adouberies, la collectivité attend la date limite du recours soit le 3 décembre prochain.
Concernant les Messageries, le délibéré a été rendu le 3 novembre dernier. Le jugement a donc été prononcé par le Tribunal judiciaire d'Agen.
Une experte, Madame Josée Sandre, a été désignée pour constater, dans un délai d'un mois, l'importance du déséquilibre financier du syndicat de copropriété et la répartition des dettes par copropriétaire. A l'issue, aux vues des conclusions rendues par l'expert, le Président du Tribunal déclarera ou non l'état de carence du syndicat des copropriétaires.
Monsieur le Maire n'a pas plus d'explication. Le but de la collectivité est d'en devenir propriétaire à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire souhaite aborder 3 points :
Le premier point concerne les villes et villages fleuris. Un courrier dont Monsieur le Maire lit un extrait a été adressé à la commune.
Ce courrier annonce la confirmation du label ville et village fleuris, trois fleurs, soit le maintien du statut de la commune.
Des remerciements sont adressés à la collectivité pour son engagement, l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine et l'attractivité touristique de la région. La remise des prix pour ce label villes et villages fleuris sera programmée durant le premier trimestre.
Monsieur le Maire voulait remercier l'ensemble des services et des élus qui se penchent sur la question.
Il remercie Séverine Chastaing et Alain Pascal qui se sont emparés du dossier.

19 h 10 Arrivée de Fatima Figues.

Le deuxième point, que souhaite aborder Monsieur le Maire, concerne le contexte budgétaire. Le projet de loi de finances (PLF) n'est pas voté. Comme tout le monde, la collectivité est dans l'attente, dans les incertitudes. Cependant des éléments à prendre en compte dans la préparation budgétaire sont déjà identifiés :

- les 3 points de plus de cotisation pour la CNRACL (il s'agit des 12 points du plan)
- la diminution de la compensation de la réduction de l'augmentation des bases de la taxe foncière pour les immeubles industriels.

L'Etat a gelé ces bases depuis 2021 et a compensé le manque à gagner pour les collectivités. Et là, l'Etat a décidé de baisser de 25 % cette compensation, ce qui représente une perte de recettes pour les collectivités.
Il observe que l'effort financier demandé aux collectivités impacte fortement le bloc communal (à la fois les intercos et les communes).

Le troisième point, que Monsieur le Maire souhaite aborder, concerne l'hôpital de Marmande et l'accès aux soins en général. Il précise que ce weekend a eu lieu une réunion nationale de la coordination pour l'accès aux soins. Des débats sur la démocratie en santé ont eu lieu.
Il explique que notre hôpital a une direction intérimaire menée par le directeur adjoint Monsieur Paleni, qui connait bien l'hôpital. Il aborde les choses de façon très posée et concrète.
Un plan de retour à l'équilibre est exigé par l'ARS. La question est de savoir s'il y aura un administrateur provisoire.

Les consignes ministérielles concernant les hôpitaux en déficit est la mise en place d'une administration provisoire. Monsieur le Maire se bat pour que ce soit une personne qui connaisse le milieu hospitalier pas un « pur financier » qui ne regardera que les chiffres. Il précise que le poste n'est pas publié.
Monsieur le Maire suit cela de près compte tenu de l'importance de l'hôpital de Marmande de façon générale, mais d'autant plus considérant la carence de l'offre de soins sur le territoire.

Dossier n° 2 : Politique sociale : présentation des champs d'intervention et des actions majeures de sa politique de proximité.

Maud Caruhel présente le dossier. Elle précise que cette présentation se fera à trois voix. Elle est accompagnée du directeur du pôle des solidarités Christopher Meurdrac et de sa directrice Olivia Huard. Elle excuse son collègue élu Jean- Claude Feyrit référent à ses côtés.
Cette présentation sera conclue par un témoignage de Pierrette Pila, une des ambassadrices des solidarités.
Le pôle des solidarités se situe en plusieurs sites : le CCAS en centre-ville (réhabilité ces derniers mois et mis en visibilité), la maison des Séniors (Square de Verdun) et la Maison des Marmandais (quartier de La Gravette) avec le dispositif de PRE, et la Résidence des Glycines.
Les missions de ce pôle solidarité sont multiples mais les deux prégnantes sont :

- Lutter contre toutes les formes d'exclusion
- Permettre à tous d'accéder à leurs droits, droits en matière de santé, de logement, d'emploi

Pour ce faire, une équipe d'une trentaine de personnes est au service de la population.
Le CCAS représente :

- 6 320 accueils physiques et téléphoniques
- 1 549 entretiens d'évaluation sociale
- 155 Visites à domicile
- 402 Accompagnements d'insertion professionnelle
- 142 Médiations de conflits
- 36 dossiers "Signal Logement"
- 2 184 appels "Plan Canicule "
- 1 819 usagers France Services
- 2 127 opérations à l'Agence Postale Communale

Elle explique que les financements de ce pôle se font via une subvention versée par la Mairie chaque année, et les financements de la CAF (Caisse d'allocations familiales)

Cette forte politique de proximité s'applique à proposer toute une série de réponses individuelles et collectives, au plus proche du quotidien de chacun et chacune. Elle a pour mission principale de contribuer à prévenir et à enrayer les processus d'exclusion qui peuvent frapper les différents publics Marmandais.
Ces besoins étant évolutifs, les acteurs institutionnels locaux s'appliquent à chercher également la complémentarité avec les actions associatives qui permettent aussi un repérage et un suivi des plus fragilisés face aux enjeux contemporains.
Le succès de la politique sociale de proximité est le fruit des efforts de chacun, des habitants eux-mêmes, des associations, des bénévoles et volontaires actifs qui œuvrent chaque jour en lien avec les services de notre administration pour sa mise en œuvre.

Olivia Huard présente le bilan de la Maison des Marmandais et du PRE. Elle propose différentes photos qui reflètent les différentes actions conduites sur la partie pôle social, les moments forts que ce soit l'accompagnement social à destination des bénéficiaires du RSA, la lutte contre la précarité énergétique sur les actions collectives du pôle social, boîtes solidaires.

La Maison des Marmandais c'est 275 adhérents, (un chiffre en augmentation).
5 axes pour le pouvoir d'agir des habitants Marmandais sont mis en avant :

- La parentalité
- L'accès aux loisirs
- Faire société
- L'accès aux droits
- Santé, bien-être

Elle souligne que depuis 2024, le centre social de la Maison des Marmandais est pilote sur le territoire pour des actions à destination des futurs parents. Il s'agit d'un pilotage territorial sur l'expérimentation de l'accompagnement lors des 1000 premiers jours de l'enfant, sachant que l'on part d'avant la naissance de l'enfant.
Différents ateliers sont menés autour de l'alimentation, « essayer de manger le plus équilibré possible ».
L'accès aux loisirs pour tous s'appuie particulièrement sur les ressources existantes (Archives / Musée / Médiathèque.) et sur le bassin territorial. Le centre social a vocation à travailler en partenariat avec notamment les actions intergénérationnelles avec la Résidence des Glycines. Une programmation spéciale est prévue l'été. Cette année, cela s'appelait les « mardis de l'été ». Il y a eu différents concerts, actions…qui se sont clôturés par un partenariat avec le sport sur la Running Color.

Les ateliers sont recensés au nombre de 54 sur l'année 2024 avec plus de 30 partenaires.
Les cafés habitants, tous les mardis matin, accueillent entre 15 et 25 personnes pour leur permettre d'être à l'initiative de projets, exercer leur pouvoir d'agir dans le choix des sorties, dans la manière dont ils vont pouvoir les développer, les organiser, les subventionner.

Olivia Huard met en avant une dernière action : la mise en place d'un jardin partagé.
Tous ces axes sont souvent accompagnés d'ateliers.

Olivia Huard souligne que le PRE (Programme de Réussite Educative) destiné aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans domiciliés ou scolarisés sur le quartier politique de la ville, existe depuis 2015. Trois professionnels sont présents : une coordinatrice, une référente de parcours qui est par ailleurs également psychologue diplômée, et un médiateur. Ils interviennent auprès des enfants et plus largement des familles.
L'idée de ce PRE inscrit dans le contrat de ville, est de rendre au maximum effective l'égalité des chances pour les familles et les jeunes qui présenteraient des signes de fragilité, ou qui sont des enfants désorientés. L'ensemble des partenaires : l'Education Nationale, la crèche, l'école maternelle, ou l'ensemble des structures sportives, peuvent être amenés à intervenir.
L'idée est de mettre en place un parcours contractualisé, un parcours de réussite éducative, aussi bien avec le jeune qu'avec sa famille.
Elle rappelle que les axes sont divers : l'accompagnement à la parentalité, l'accompagnement scolaire, l'ouverture culturelle et l'accès au numérique.
A noter également que dans le cadre d'un partenariat avec l'UFOLEP, les jeunes Marmandais se sont constitués en équipes autonomes et ont pu passer les journées de présélection sur City Stade avec différentes activités sportives et ont eu la chance de part leur implication de pouvoir participer à la finale qui se tenait cette année à Paris.
Elle expose quelques photos.
D'autres activités sont proposées comme « les colos apprenantes », « la découverte du vivre ensemble », « comment entrer dans le partage », tout cela en s'appuyant sur les ressources de la ville et des professionnels pour faire son choix d'orientation.

Christopher Meurdrac fait un focus sur la Maison des Séniors, localisée Square de Verdun. Des activités sont proposées tout au long de l'année avec les grands rendez-vous annuels, des séjours, le thé dansant avec une nouveauté : le repas de Noël mis en place depuis deux ans.
Tout cela permet de travailler autour du lien social puisqu'il le rappelle un des objectifs est de lutter contre l'isolement, et favoriser l'accès aux droits.
Il explique que depuis deux ans ces moments ont été intensifiés avec des sorties culturelles (découverte du patrimoine local, musée de l'abeille, du chocolat…). Il se sont par exemple rendus sur la côte pour une dégustation d'huîtres, découverte du musée de l'huître.
Il explique que toutes ces activités passent par un transport. Cela donne la possibilité aux personnes mobiles de refaire seules ces activités.
Suite à ces activités certains vont échanger leurs coordonnées. Ce sont des moments partagés très forts qui permettent de tisser des liens.
La volonté est vraiment de permettre aux gens de se retrouver autour de choses simples.
Il rappelle que le covid est passé par là et qu'il a touché de plein fouet cette communauté de séniors.

D'autres activités comme le Grand Théâtre, concert d'orchestres symphoniques ont été proposées. Cela permet à chacun de trouver sa place. Il cite l'exemple d'une sortie en minibus au cabaret de Bergerac pour un coût de 18€.

Maud Caruhel intervient et souligne que cette facilité à aller sur ces différentes animations est possible grâce à l'investissement du CCAS dans deux mini-bus qui permettent cette facilité dans la mobilité. Elle ajoute que deux agents sont également mis à disposition pour l'accompagnement de ces sorties.
Christopher Meurdrac ajoute que l'équipe est très dynamique. Les programmes sont construits 6 mois à l'avance. L'équipe essaie de se baser sur les différents échanges, les envies des uns et des autres, essayer de les rendre possibles, essayer d'être à l'écoute de ceux qui en ont besoin.

La Résidence des Glycines est sur le même champ. Elle compte environ 70 habitants avec un travail fait autour du « vivre ensemble » et sur le cadre de vie.
L'idée était de redonner un petit coup de jeune à l'intérieur de cette résidence qui existe depuis les années 70, rafraîchir les portes des appartements, la sécurisation des extérieurs avec un nouveau périmètre défini. L'objectif était de proposer des activités, des repas pour favoriser les rencontres (la galette en janvier, les crêpes en février…), permettre aux résidents de faire ensemble, de partager.
Cela devrait d'ailleurs découler en 2026 sur un livre de recettes des résidents avec une petite anecdote (héritage familial).
Autre exemple : la grande dictée qui a eu lieu en septembre au moment de la rentrée.

19h45 : Arrivée de Bernard BOULITEAU.

Christopher Meudrac présente la dernière partie, un focus sur les ambassadeurs des solidarités. Il revient sur la question de l'isolement, la « mort sociale » comme l'appellent certains. Il explique qu'en France, 100 000 personnes en souffrent. Certains ne voient absolument personne tout au long de l'année ou que très rarement.
L'idée était de trouver un moyen pour aller à la rencontre de ces personnes.
Ce dispositif est passé par la poste, les facteurs auprès desquels le CCAS a fait une requête pour savoir comment se sentaient ces personnes isolées.
La cible était les personnes de plus de 75 ans avec des questions sur leur sentiment d'isolement, de solitude. La dernière question qui leur était posée était : « Souhaitez-vous être visité, que l'on prenne contact ? ».
Un certain nombre de personnes ont souhaité dans un premier temps être rappelées et d'autres être visitées.
Des services civiques ont été recrutés avec pour mission d'appeler ces personnes identifiées.
Le CCAS s'est très vite rapproché du conseil des sages. Ensemble, ils ont travaillé à l'élaboration d'une charte pour cadrer le dispositif car comme il le souligne il n'est pas évident de recevoir un inconnu chez soi.
Des plus jeunes ont également été recrutés. Des très jeunes de 16, 17 ans ont également investi le processus.
Aujourd'hui, une trentaine de personnes est visitée, une centaine appelée régulièrement.
L'objectif était bien de rompre l'isolement et la solitude, d'aller voir les gens, les rassurer, les aider à se raccrocher à quelque chose.

Pierrette Pila, membre du Conseil des Sages, apporte son témoignage en tant qu'ambassadeur des solidarités.
Lors d'une réunion de la commission des Solidarités du Conseil des Sages, il leur a été annoncé une démarche orientée vers les séniors isolés dans notre cité, un projet porté par le CCAS de Marmande et son directeur, action dénommée « Lancement d'un projet Ambassadeur, Ambassadrice des Solidarités ». Saisissant cette opportunité, dans la continuité de son investissement au sein du Conseil des Sages, Pierrette Pila a répondu présente afin de participer à une première réunion de calage, le 23 janvier 2025, auprès du CCAS. Elle a pu alors découvrir une équipe jeune de pilotage très motivée pour présenter le pourquoi et le comment de ce projet.
Après mûres réflexions, après signature de la charte établie par le CCAS, Madame Pila s'est engagée comme volontaire pour devenir humblement « Ambassadrice bénévole des solidarités ».

Pourquoi cet engagement ?
Pour elle, cela lui est venu de suite, le mot social est par définition le lien qui se tourne vers l'autre, se transforme en un lien humain et surtout chaleureux. Son premier objectif est que nul ne se sente isolé, porter l'information, aller à la rencontre de ces personnes isolées, de 75 ans et plus, demandeurs d'un contact humain, répondre à leurs attentes, préserver ce contact humain par ces visites de courtoisie, donner un certain confort à la personne par un sourire, un peu de joie de vivre. Elle souhaitait faire oublier pour quelques instants cet isolement si redoutable.
Ses premières visites ont été faites d'échanges réciproques, parfois même autour d'un café, d'échanges tellement captivants et enrichissants. Elle cite l'exemple de deux personnes visitées, âgées de plus de 90 ans, heureuses de parler de leur jeunesse, de leur vie active sans aucun regret de leur vécu.
Enthousiasmée par ces échanges, elle ne peut que poursuivre son engagement en continuant cette mission qui lui a été donnée et qu'elle respecte.
Son ressenti est très positif. Son implication dans l'action de servir dans sa cité lui apporte en retour une grande satisfaction personnelle. Et puis, peut être qu'un jour, (qui n'est pas bien loin), elle aura en retour besoin de l'autre dans sa solitude pour garder l'espoir de vaincre ce mot qui fait peur « l'isolement ».

Maud Caruhel remercie Christopher Meurdrac, Olivia Huard et Pierrette Pila pour cette présentation.
Elle remercie également toute l'équipe et souligne que c'est un vrai plaisir de travailler avec eux.

Monsieur le Maire remercie également les agents, les bénévoles, les élus, Maud Caruhel et Jean-Claude Feyrit.

Stéphane Francis remercie les élus pour cette initiative de bilan.
Il remercie et félicite les agents, ainsi que Pierrette Pila pour leur travail.
Il souligne que l'on peut mesurer l'investissement fait pour tous ces publics qui peuvent en profiter.
Il a vu toutes les actions menées, soit un véritable signe de qualité du travail.
Au-delà de cela, il souhaite savoir si le CCAS a des accords, des partenariats avec les clubs sportifs de Marmande, avec les autres services de la collectivité voire même de l'intercommunalité pour des activités, des pratiques qui pourraient être faites ?
Il pense notamment au service culturel, au sport, aux clubs sportifs qui pourraient déléguer certaines heures par semaine pour faire découvrir des pratiques.
Ces publics-là apprécieraient peut-être de faire ces pratiques dans leur ville. Cela existe-t-il ou la majorité y pense-t-elle ?

Christopher Meurdrac explique que le pôle des solidarités travaille avec tous les services municipaux que ce soit la culture, le patrimoine, le sport et il les en remercie.
Il précise qu'actuellement 6 personnes participent tous les jeudis matin à un atelier thérapeutique au niveau du musée.
Au niveau du partenariat sportif, un intervenant extérieur propose également des ateliers Gym, notamment de la gym assise pour la maladie de Parkinson, d'Alzheimer…
De même, un partenariat existe également avec l'UNA pour des ateliers numériques.
Christopher Meurdrac souligne qu'il y a une vraie démarche d'aller vers un public qui ne pense pas être à sa place.

Maud Caruhel ajoute que sur l'interco il y a effectivement un partenariat sur l'axe de la parentalité. Elle souligne que dans ce cadre un des prochains dossiers : la « Convention Territoriale Globale (CTG) : renouvellement de convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) » concerne également la Maison des Marmandais et cet axe de la parentalité. Le pôle des solidarités fait également parti du PAT (Programme alimentaire territorial) au travers des ateliers cuisine, des actions alimentations peuvent être menées.
Les différents outils, sites du CCAS, du pôle des solidarités sont bien fléchés et intégrés dans le cadre des politiques portées et ce également pour l'intercommunalité.

Olivia Huard souhaite souligner tout le travail fait autour de l'insertion. La conseillère présente au CCAS, travaille avec le Département dans le cadre de la loi plein emploi.
Le CCAS compte des bénéficiaires en grande difficulté sociale pour lesquels il faut intervenir sur une première étape : projet sur l'insertion par l'estime de soi. Elle souligne le travail fait avec le musée, les archives, la médiathèque, le conservatoire, l'éducation. Elle précise qu'un groupe autonome de bénéficiaires du RSA a été constitué. Les personnes ont pu fréquenter une fois par mois une structure à la fois de service public et de culture. Ils sont par exemple allés au Comoedia en soirée un samedi soir. Elle précise que cette même méthode de transversalité utilisée pour les séniors est là aussi appliquée. Elle ajoute qu'il est très important de faire vivre les ressources de la ville pour que les gens se sentent mieux et passer ce cap du socio-pro.
Elle souligne l'importance de la création des ateliers de socio-esthétique, mise en beauté, à destination des bénéficiaires du RSA. Elle explique que des commerçants du centre-ville sont disponibles, prêts à offrir une coupe de cheveux gratuitement.

Jean-Luc Dubourg intervient et remercie les intervenants pour cette présentation. Il souligne qu'il a été question du recensement des personnes isolées qui ont été contactées. A l'inverse « Y-a-t-il des personnes que le pôle des solidarités n'a pas contactées, qu'il ne parvient pas à contacter ? Quel est le moyen pour ces personnes de venir vers eux ? Des courriers sont -ils faits ? Comment cela se passe-t-il s'ils veulent venir vers le CCAS ? »

Christopher Meurdrac explique que la seule solution trouvée pour l'identification de ces personnes était les listes électorales, et un croisement avec la poste pour les adresses. Chaque postier s'est vu missionné sur cette démarche. Il se rendait deux fois chez la même personne et pouvait repasser avec un petit prospectus (avec les coordonnées du CCAS) à glisser dans les boîtes aux lettres. Un certain nombre de personnes n'ont effectivement pas pu être jointes. Le CCAS a doublé cette action par un courrier pour avertir d'un futur passage. Les vecteurs de communication ont été multipliés : petits flyers déposés à des endroits stratégiques (pharmacies, boulangeries …), campagne d'affichage (dans les stades, équipements sportifs), réseaux sociaux (Facebook de la ville, du CCAS), le bouche à oreille.
La presse a également relayé l'information.
Il ajoute que les personnes chargées des visites étaient équipées d'un badge (avec photo et logo du CCAS).

Martine Calzavara complète en précisant que l'ensemble des professionnels de soins à domicile adressent les personnes isolées au CCAS. Elle souligne que l'action du CCAS pour la lutte contre la précarité n'a pas été évoquée.

Maud Caruhel souligne que cette présentation ne rentrait pas dans le détail de toutes les actions réalisées. Elle ajoute qu'en tant qu'administratrice du CCAS, Madame Calzavara sait très bien que les actions sont nombreuses.

Olivia Huard explique que l'accompagnement dépend directement du pôle social où sont présentes une assistante sociale, une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) et une conseillère en insertion professionnelle. Il existe également un partenariat avec l'épicerie solidaire, la banque alimentaire. Elle précise que le CCAS a dernièrement délibéré sur cette question en conseil d'administration. La convention avec l'épicerie solidaire permet aux Marmandais dans le besoin (familles adressées par le CMS, personnes isolées) d'avoir une aide alimentaire d'urgence. Ces personnes peuvent se présenter au CCAS du lundi au vendredi, un dispositif leur permet de distribuer des tickets, des coupons échangeables à l'épicerie solidaire contre de la nourriture. Elle explique que l'épicerie solidaire a une pratique de 3 tarifs différents en fonction de l'évaluation sociale faite par l'assistante sociale.
Elle précise que l'épicerie solidaire est un partenaire privilégié avec lequel le pôle des solidarités travaille très régulièrement.
Les bons sont également valables sur les produits d'hygiène.

Le CCAS à la demande la banque alimentaire mène également une action anti gaspi (récupération des légumes « en fin de vie » pour les ateliers du PRE).

Concernant la précarité énergétique, le pôle des solidarités est sur la même mouvance que l'action nationale. Il prépare actuellement la 4ème édition de journée de lutte contre la précarité énergétique, en collaboration avec le Département, EDF, Val de Garonne Agglomération. Il y a toutes les difficultés liées à l'habitat, l'isolation.
Un loto des énergies à destination de tous les Marmandais est en cours de préparation, avec 4 partenaires. Il se tiendra prochainement à CESAme. L'objectif est de sensibiliser, donner des petites astuces autour de la précarité énergétique.
Elle rappelle le dispositif signal logement mis en place « Histiloge ».

Monsieur le Maire remercie Christopher Meurdrac, Olivia Huard et Pierrette Pila pour son témoignage et les encourage à poursuivre ces actions. Il y a selon lui matière et la source des séniors est inépuisable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte de la présentation de la politique sociale du CCAS.

Dossier n°3 Construction d'un club-house pour l'USM Athlétisme à l'intérieur du stade municipal Georges DARTIAILH : participation financière de l'association

Monsieur le Maire est très heureux de voir arriver ce dossier. Il souligne que ce dossier ne date pas d'aujourd'hui. Plusieurs visites sur site ont eu lieu durant des années. Le dossier a continué à survivre.
Monsieur le Maire explique que quand la majorité est arrivée en responsabilité, il avait alors dit à Charles Cillières et Jean-Claude Feyrit qu'il n'était pas possible de finir son mandat sans avoir réglé ce dossier.
Il considère que ce club est très dynamique non seulement vis-à-vis de ses adhérents mais aussi de la ville. Il considère qu'il mérite largement d'avoir quelque chose de fonctionnel
Charles Cillières présente le dossier.
Il explique que ce dossier concerne particulièrement la participation financière de l'association.
Il précise que concernant les travaux, la phase d'étude est terminée. La phase du montage de dossier, recherche des entreprises est actuellement en cours. Quelques plans et images du projet sont visionnées.
La majorité espère un accomplissement du projet pour le mois de juin 2026.
Il rappelle que ce club compte plus de 200 adhérents et ne peut pas fonctionner dans les conditions actuelles. La proposition du club de venir abonder le budget de 25 000 € a déclenché le projet. Il explique que le club avait depuis très longtemps provisionné cette somme dans cet objectif. Il précise que cela s'est déjà fait par le passé avec d'autres associations.
Il souligne que quand les associations s'engagent aux côtés de la collectivité, il n'y a pas de raison pour ne pas réaliser quelque chose de fonctionnel.
Une photo de l'existant est diffusée ainsi que le futur projet. Charles Cillières précise que ce dossier a bien entendu été travaillé avec le club, afin d'identifier leurs besoins, la surface nécessaire pour fonctionner, l'agencement. L'ensemble du dossier a été confié à un cabinet d'études qui a également travaillé sur l'aspect extérieur de manière à rendre ce bâtiment beaucoup plus agréable à l'œil. Il y aura des végétaux pour essayer de rafraîchir les locaux.
A l'intérieur, on trouvera une grande salle commune qui peut servir de salle de réunion, un bureau sur la droite et une tisanerie au fond, avec des douches et sanitaires. Un espace de rangement sera disponible.

Charles Cillières propose le calendrier prévisionnel de réalisation suivant :

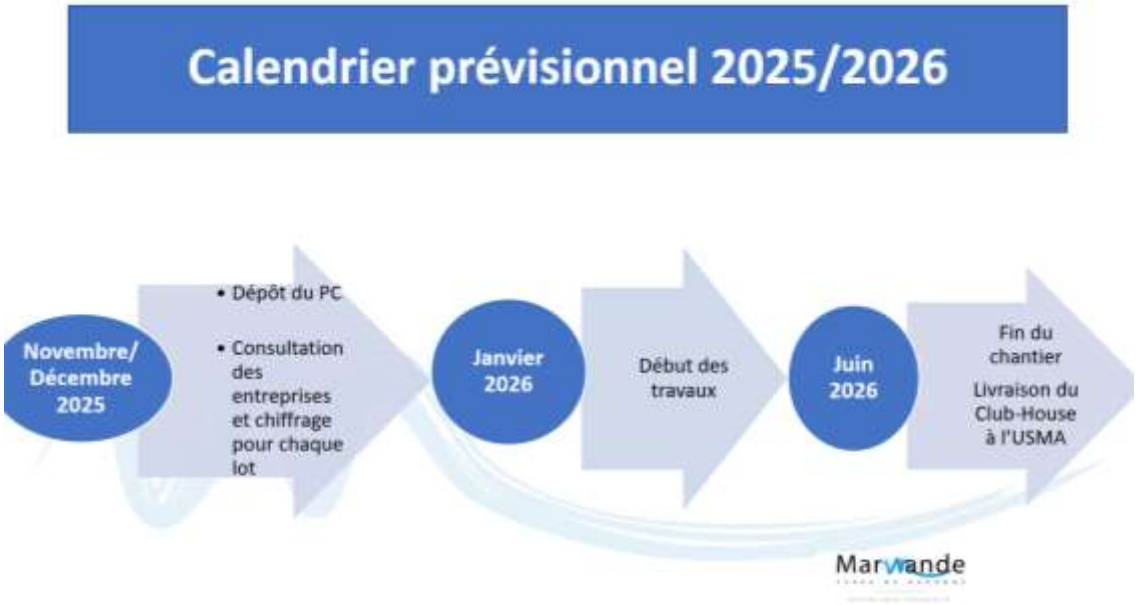

Il précise que pour l'instant le calendrier est respecté.

Il souligne que l'objet de la convention présentée est la mise en place des conditions pour que le club puisse verser 25 000 € à la collectivité soit au budget total prévu de 90 000 €. Cela sera un reversement à la fin des travaux au niveau de la trésorerie.

Monsieur le Maire remercie le club de participer et de rendre ce projet possible.

Jean Luc Dubourg intervient. Il souligne qu'il s'agit d'un club très dynamique de Marmande avec beaucoup de licenciés. Il considère que la piste d'athlétisme a fait pour beaucoup. Il félicite la majorité de mettre ce projet en place.
Cependant, il précise qu'il votera contre, contre le fait que l'USMA mette de l'argent dans ce projet.
Il pense que la commune a beaucoup aidé les autres clubs, toutes les associations. Il pense qu'il faut laisser cette somme de 25 000 € au club pour qu'il puisse aménager son local, faire en sorte qu'il mette cet argent dans de la formation pour les jeunes, dans l'organisation des compétitions. Il considère que la majorité aurait pu faire ce cadeau de 25 000 €, que la commune pourrait faire cet effort. Il souligne que ce soir encore, un effort va être fait en faveur du football. D'autres ont déjà été faits pour le BBM, le cyclisme.

Charles Cillières est d'accord sur la temporalité. Il souligne que l'idéal aurait été de réaliser ce clubhouse en même temps que la piste d'athlétisme. Cela aurait selon lui apporté une

formidable finition à ce projet. Il explique qu'historiquement cette somme est un don fait au club. La personne avait demandé à ce que les fonds soient utilisés pour le clubhouse. Le club a tenu à honorer cette parole.
Il ne voit donc aucune raison de refuser. Il ajoute que cela s'est déjà fait sur d'autres projets comme notamment le boulodrome. Le club de pétanque a participé à la création du clubhouse de la Boule Lyonnaise. Il précise que les associations participent régulièrement sur des aménagements. Il ne s'agit pas d'une chose qui arrive comme ça d'un coup.

Valérie Pérali souhaite savoir par rapport à la somme engagée de 90 000 €, quel type d'isolation est prévu, quel système de chauffage ? Une rénovation énergétique du bâtiment sera-t-elle faite en même temps ?
Tout cela est-il inclus dans cette somme de 90 000 € ?

Charles Cillières souligne que la somme avancée comprend la totalité des travaux, système de chauffage inclus, isolation.
La commune a reçu une proposition de pompe à chaleur mais explique qu'il s'agit d'un local qui ne va pas servir dans la semaine mais seulement une heure ou deux le soir et pas tous les soirs. Le local servira surtout le weekend ou lors des compétitions. C'est pourquoi la pompe à chaleur n'était pas vraiment le produit adapté. Ce sera donc du chauffage électrique mais avec des radiateurs à accumulation de chaleur.

Bernard Bouliteau demande si un équipement en photovoltaïque a été envisagé ?

Charles Cillières souligne que c'est une option qui n'a pas été retenue. Le local est trop petit. Des études ont cependant été réalisées pour les tribunes. Cela aurait été très bien mais pas possible techniquement. Le projet a donc été suspendu.

Monsieur le Maire précise que le stade Darthiail se situe dans le périmètre des 2 kms du Centre technique Municipal où la centrale photovoltaïque est finalisée, va bénéficier de l'autoconsommation collective. Il va y avoir une utilisation mais pas forcément au moment de la production. On sera donc dans la revente.
Monsieur le Maire reprend le délibéré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve la convention financière entre la Commune et l'association « USM Athlétisme »

Précise que la participation financière de l'association « USM Athlétisme » s'élève à 25 000 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

*Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 01 (*DUBOURG Jean-Luc) - *Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité*

Dossier n°4 - Projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage partielle pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique et adaptation au changement climatique de l'école de Lolya

Alain Pascal présente le dossier.
Il explique que la commune de Marmande souhaite confier à TE 47 par convention de mandat la maîtrise d'ouvrage partielle d'une opération de rénovation énergétique de l'école Lolya (bâtiments élémentaire et maternelle). Il s'agit pour ce site, d'une opération globale pour réduire les consommations en énergie liées au fonctionnement du bâtiment de manière durable, de valoriser le patrimoine et d'améliorer le confort des usagers. Il souligne qu'il s'agit d'anticiper les exigeantes normes qui s'imposent aux collectivités à l'horizon 2040-2050.
Cela sera réalisée en plusieurs phases. La tranche ferme d'un montant de 7 200 € HT porte sur les études d'avant-projet de l'APS. La tranche conditionnelle d'un montant de 15 772 € correspond aux études d'avant-projet. La tranche conditionnelle 2 d'un montant de 6 308 € prévoit les études de projet, l'assistance à la passation des marchés de travaux, la direction de l'exécution, la réception, l'achèvement et le visa des études d'exécution ainsi que la

valorisation des certificats d'économie d'énergie. A ces missions s'ajoutent 3 600 € pour le bureau de contrôle, 2 800 € pour la mission SPS, et 4 300 € pour la mission OPC. Il précise qu'au total la mission confiée au mandataire représente 96 760 € auxquels s'ajoutent 4 838 € de frais de mandat. L'ensemble des travaux représente une opération prévisionnelle de 972 985 € hors taxes, dont 876 225 € HT de travaux et un montant de 26 354 € d'aides déjà attribué.
Cette organisation garantit une rigueur optimale à la collectivité. Chaque étape ne devient contractuelle qu'après validation de la précédente.
Il souligne que cette méthode est sécurisée, efficace et parfaitement adaptée aux enjeux techniques de la transition énergétique.
Il souligne qu'avec cette délibération la collectivité répond à nos défis énergétiques et environnementaux des prochaines décennies, tout en offrant à nos enfants un cadre d'apprentissage plus simple, plus confortable, et plus durable.
Alain Pascal invite l'assemblée à soutenir cette délibération.

Monsieur le Maire souligne qu'après l'école Edouard Herriot ce sera le tour de l'école de Lolya de bénéficier d'une rénovation énergétique d'ampleur.

Jean-Luc Dubourg souhaite savoir quand débuteraient ces travaux.
Au risque de surprendre, il précise que là aussi, il votera contre. Il explique que lors de la dernière séance, le conseil municipal a déjà voté un million d'euros. Aujourd'hui c'est encore un dossier à un million d'euros qui est présenté, il ne sait même pas quand la majorité le mettra en place. Il ajoute que la somme de 300 000 € a déjà été engagée sur la SNCF. Il ne sait pas si la majorité dispose des budgets permettant de financer tout cela. Il souligne que l'on est à 3 ou 4 mois des élections municipales et se demande si la majorité va continuer de proposer des projets à un million d'euros.

Monsieur le Maire souligne à Jean-Luc Dubourg qu'il ne peut pas énumérer un programme électoral dans cet hémicycle. Par rapport à la SNCF, il rappelle que la majorité n'a pas engagé la somme de 300 000 € sur le foncier, c'est l'EPF qui porte ce projet.

Monsieur Cardoit ne comprend pas Monsieur Dubourg. Au dernier conseil était présenté un projet de rénovation pour les archives. Il rappelle que Monsieur Dubourg avait voté contre en disant qu'il fallait prioriser les écoles. Aujourd'hui, la majorité propose un projet concernant les écoles et Monsieur Dubourg vote de nouveau contre.

Séverine Chastaing précise que les travaux commenceront été 2026. Elle souligne que l'école de Lolya est traitée dans sa globalité. La Maternelle a déjà fait l'objet d'une rénovation par l'extérieur.
Là, il s'agit d'un travail sur les circuits d'air de l'école maternelle. Il s'agit des mêmes travaux de rénovation réalisés que sur l'école Edouard Herriot. Elle précise à Monsieur Dubourg que ces travaux sont inscrits dans le PPI. Elle rappelle que la majorité avait annoncé qu'elle procèderait à la rénovation énergétique d'une école tous les deux ans. Le PPI est donc tenu tel qu'il était inscrit. Elle précise que des subventions vont être cherchées, du fond vert, des subventions du Conseil Régional. D'autres financeurs pourront également être sollicités. La majorité espère un taux de financement aussi important que pour l'école Edouard Herriot.
Il était en effet de 70 %.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont rendus obligatoires par le décret tertiaire. C'est pour lui une saine obligation. Le but est d'améliorer à la fois le confort des élèves, des enseignants, des agents, qui passent beaucoup de temps à l'école. Il souligne que suite aux travaux une baisse de la consommation énergétique a été constatée. Ce qui est bien pour la planète mais aussi pour les finances de la commune, ses frais de fonctionnement.
Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fois un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments de manière à savoir ce qui était faisable, l'isolation.
Monsieur le Maire tient à rassurer Monsieur Dubourg, et promet que la majorité ne laissera pas une capacité d'autofinancement comme celle qu'il a trouvé à son arrivée en responsabilité.
Il souligne que la majorité est raisonnable et réaliste en termes d'investissements. Il est vrai que cela monopolise les budgets. Cela est certes une obligation mais c'est également vertueux à la fois pour les finances de la ville.

Alain Pascal souligne qu'en termes d'économie des tests ont été réalisés avec la centrale d'Herriot. Sur le mois de Septembre, en 15 jours une économie de 500 € a été réalisée, en tenant compte bien sûr du fait que l'on n'est pas en période de chauffe.

Valérie Pérali souligne que tous ces financements et PPI avaient été présentés en commission, que les membres du conseil étaient informés.
Par rapport au fonds vert, la majorité tient-elle compte du fait que l'Etat va le diminuer de 60 % ? Elle souligne qu'au niveau des subventions cela risque d'être un peu plus difficile.

Séverine Chastaing souligne que ce type de dossier fait partie des projets priorisés au niveau du fonds vert. Elle précise qu'il y a toujours la possibilité d'aller mobiliser d'autres financements, et que dans les services de la collectivité, au service développement, des agents travaillent vraiment à aller chercher des appels à projet de manière à récolter des subventions. Ce qui demande beaucoup de travail et de constance.

Monsieur le Maire veille à tout cela. Il souligne qu'il a préféré choisir la méthode qui consiste à appréhender l'ensemble des bâtiments, et présenter des choses structurées.
Il précise qu'il a déjà rencontré le Sous-Préfet. Il est prudemment optimiste sur ces dossiers. Mais souligne qu'à l'avenir il faudra s'adapter aux différentes possibilités. Il rappelle que le PPI a été calculé avec un cofinancement de 35 à 40 % de manière à être prudent. Il reprend l'exemple de la DETR sur la voirie et souligne qu'il faut s'adapter.

Jean-Luc Dubourg souhaite répondre à Patrick Cardoit et lui explique qu'il essaie de regarder les finances de la ville, d'être prudent, et lui rappelle surtout qu'en début de séance, Monsieur le Maire a parlé de prudence, de la somme de 500 000 € dont la collectivité ne disposerait pas.
Il précise qu'il n'y a pas de problème concernant le projet de rénovation pour les écoles il veut seulement être prudent concernant les finances de la ville.

Monsieur le Maire que la majorité est prudente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage partielle (jointe en annexe) et son financement.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention et tout document afférent.

*Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 01 (*DUBOURG Jean-Luc) - *Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité*

Dossier n°5 - Sollicitation d'un fonds de concours auprès de Val de Garonne Agglomération au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire explique que Karen Nosmas a eu un empêchement de dernière minute il présente donc le dossier. Il s'agit du fonds de concours politique de la ville mis en place depuis quelques années dans le cadre du pacte financier et fiscal.
Il précise qu'il s'agit de solliciter l'attribution d'un fonds de concours de 153 337,30 € au titre de l'exercice 2025 auprès de Val de Garonne Agglomération pour financer le fonctionnement des équipements communaux situés dans le quartier concerné par le Contrat de Ville.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 - Mise à disposition de service par Val de Garonne Agglomération au profit de la mairie de Marmande

Charles Cillières présente le dossier qui concerne la surveillance de la baignade de la plage. Un agent municipal, éducateur sportif, est en charge de cela mais la commune a également fait appel en 2022 à du personnel VGA. Le dossier n'avait pas été régularisé. Il faut donc statuer pour pouvoir régler les échanges financiers.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 Actualisation du tableau des effectifs et des emplois

Charles Cillières présente le dossier. Il s'agit d'un dossier récurrent, le suivi au plus près du tableau des effectifs. On est pour les 4 premiers sur des créations d'emplois. Il explique que les emplois permanents et non-permanents sont dissociés. Le premier poste est un poste d'archiviste (un changement de poste en interne). Le second est un poste d'enseignant en mouvement interne dans la filière culturelle, de même pour le poste d'agent d'entretien, et pour le poste d'animateur culture média. Il est question donc du poste de l'alternant chargé de développement de projet culturel.
La personne est en master licence 3 et a été recruté dans le cadre d'un apprentissage au Comoedia. Les transformations d'emploi concernent des avancements de grade. Ce sont des mises à jour. L'emploi est notifié avant et après modification.
Il y a une suppression d'emploi dans le cadre d'un tuilage suite au départ à la retraite d'un agent. Le remplacement avait en effet été anticipé.

Jean-Luc Dubourg souhaite savoir quelles sont les conditions actuelles pour recruter des apprentis.

Charles Cillières explique que cela dépend du niveau de l'apprenti : par exemple CAP, ou des niveaux plus hauts. Il existe des aides du CNFPT pour certains apprentissages. Il souligne que c'est plus difficile pour les collectivités de prendre des apprentis que dans le secteur privé. Les aides sont en effet très limitées.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 Facturation des coûts de transport et de prise en charge des personnes en ivresse publique manifeste par la Police Municipale

Jean-Claude Bourbon présente le dossier.
Il souligne qu'il s'agit d'une recette supplémentaire pour la ville.
Il explique que les policiers municipaux interpellent des personnes en état d'ivresse publique et manifeste sur la voie publique. Ils la conduisent au centre hospitalier où elle est soumise à un examen médical à l'issue duquel, selon les cas, peut être délivré un certificat de non-admission. Suivant la décision, la personne est conduite par les policiers municipaux à la brigade territoriale autonome de Marmande où elle est placée en cellule de dégrisement.
Cela sous-entend que chaque intervention de ce type nécessite la mobilisation de moyens humains et matériels correspondant en moyenne, à 2 heures pour un équipage de 2 ou 3 agents. En 2024, 35 interventions de ce type ont été effectuées par la Police Municipale de Marmande.
Considérant que le temps ainsi passé n'est pas consacré aux missions premières de la Police Municipale de prévention et de sécurisation de la voie publique, et le coût du transport, il est proposé au conseil municipal d'approuver à compter du 1er janvier 2026, la mise en place d'une facturation du coût de transport au Centre Hospitalier puis à la brigade territoriale autonome de Marmande d'une personne interpellée en état d'ivresse publique et manifeste sur le territoire Marmandais, et de fixer le montant de ce transport à 150 €.

Valérie Pérali intervient. Elle souligne qu'en théorie, cela couvre un petit peu les frais pour les heures passées par la Police municipale, du nettoyage de véhicule. Et l'on augmente dans un même temps la sanction des personnes-là.

D'un point de vue plus pratique elle a noté qu'en 2024, cela correspondait à 35 interventions. Elle s'interroge ces 35 interventions concernent-elles 35 personnes différentes. Elle souligne que souvent chez ces personnes-là, il s'agit de récidivistes. Sur ce nombre retenu, cela peut concerner la même personne qui récidive plusieurs fois.
Elle demande également le niveau de solvabilité de ces personnes.
Elle précise que si sur ces 35 interventions il y a des récidivistes et qu'en plus ils ne sont pas solvables pour les 2/3, cela va générer de très très petites recettes.

Jean-Claude Bourbon souligne que bien sûr que oui il y a des récidivistes, et même des récidivistes qui ne paient pas leur amende. Il explique que quand la police municipale intervient 2,3 fois par semaine sur le même individu et bien il va avoir envie d'aller voir ailleurs.
Il explique que l'ivresse publique et manifeste n'est pas une infraction extrêmement grave dans l'échelle des peines. Mais en verbalisant, l'individu arrive devant le tribunal avec un « pédigré », le procureur verra que la personne n'est pas enclin à se soumettre à l'autorité. Voilà la raison pour laquelle il est important de verbaliser même si au niveau des recettes cela n'est pas significatif.
C'est un effet dissuasif.

Monsieur le Maire souligne que la police municipale est parfois mobilisée pendant des heures et n'est plus pendant ce temps-là sur l'espace public. Il s'agit d'un moyen de marquer le coup et une action dissuasive pour la suite. Et comme l'a dit Monsieur Bourbon il y a un cumul de noter, le tribunal peut ainsi changer les amendes.

Martine Calzavara souhaite savoir si parmi ces interventions il y a beaucoup de mineurs.
Monsieur Bourbon précise qu'il y en a très peu.
Mais il y a tous les jours des interventions et les hospitalisations d'office sont extrêmement délicates.

Martine Calzavara demande si parmi ces personnes, certaines ont des problèmes de pathologie mentale ? Existe-t-il une convention avec la Candélie pour gérer, diriger ces personnes qui ne dépendent pas forcément de l'hôpital général.

Il y a des pathologies mentales qui sont à l'origine soit en secondaire. Même s'il s'agit d'addiction, on arrive de toute façon à peu près au même point. L'hôpital correspond à la proximité, c'est le premier pas.
Monsieur le Maire souligne que l'on sait très bien qu'il y a des pathologies mentales du traitement de l'addiction pour éviter les récidives. Il souligne qu'il y a un travail commun avec la Candélie.

Sophie Borderie souligne que l'alcoolisme est une addiction, certaines pathologies qui sont toxico-induites relèvent de la psychiatrie. Elle explique qu'aujourd'hui, il est très difficile de faire hospitaliser une personne en état d'ivresse sur la voie publique. L'individu est amené à l'hôpital. Pour que ce soit une hospitalisation d'office, (ce qui est très difficile) il faut que ce soit la décision du médecin urgentiste et cela nécessite une lourde procédure en présence d'un tiers.
Et en effet on peut imaginer que l'alcoolisme puisse engendrer des troubles qui relèvent de l'ordre de la psychiatrie.
Elle précise qu'il est difficile aujourd'hui pour la psychiatrie de prendre en charge toutes les pathologies du fait du manque de médecins, de psychiatres sur le Département.

Monsieur le Maire ajoute que tout cela est vu avec la veille d'urgence sociale. De plus, dans le cadre de la santé mentale, tout un dispositif est mis en place.

Martine Calzavara demande si nos policiers municipaux n'ont pas un vrai sentiment de frustration en termes d'action, de sens dans leur travail. Ils le font bien sûr parce que cela relève de la tranquillité publique mais de devoir revenir, revenir.
Cela était juste une question sur l'état de la Police Municipale.

Jean-Claude Bourbon souligne qu'il n'y a pas de soucis.
Monsieur le Maire souligne qu'il y a les délinquants « dits normaux » qui sont pris et remis à la justice et après il y a toutes ces personnes qui souffrent d'une addiction et là les policers

municipaux tout comme les gendarmes savent que c'est très compliqué à gérer. Ils savent que les pathologies mentales c'est extrêmement complexe

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Modification des statuts de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne 47

Alain Pascal présente le dossier.
La commune est adhérente au Syndicat de communes Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne exerce également diverses compétences optionnelles comme la distribution publique de gaz, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des infrastructures sportives, les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de charge pour véhicules électriques ainsi que des activités connexes à chaque compétence.
Il convient à ce jour que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Convention d'occupation d'infrastructures de la Commune de Marmande.

Alain Pascal présente le dossier.
Dans le cadre de la nouvelle politique de sécurisation des passages à niveau, l'Etat et la société SNCF Réseau portent un projet de déploiement d'un système de surveillance concernant des passages à niveau identifiés en France métropolitaine.

Le passage à niveau (PN) n°96 situé avenue du Général Leclerc à Marmande (celui du stade) porte un enjeu majeur de sécurité publique. Il fait l'objet d'incidents et accidents impactant l'intégrité des personnes et des biens, le trafic routier et la régularité des trains.

Dans ce cadre, la SNCF souhaite utiliser des fourreaux qui appartiennent à la mairie et éviter des gros travaux.

Monsieur le Maire que la commune leur impose de les utiliser parce que la route a été refaite par le département.
Il s'agit d'un dispositif de caméra et de surveillance que seule la SNCF sera à même de voir et d'intervenir.
Il s'agit d'une sécurisation des voies. La SNCF s'est lancée dans un grand plan de sécurisation, de fermeture des voies.

Alain Pascal souligne qu'il y a déjà un radar au 96.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal Enfants

Christian Sorin présente le dossier et remercie Loréline Roque et Marie Chinzi, agent au service Citoyenneté.
Il explique que les conseils générationnels arrivent en fin de mandature.
Ils sont élus pour un mandat de 2 ans. Il leur semblait opportun de modifier le règlement intérieur voté en 2020. Il n'y a pas eu de grand changement mais il semblait important de remettre un peu d'ordre dans ce qui figurait et surtout d'apporter des précisions et des clarifications sur le déroulement des opérations de vote puisque c'est le seul conseil municipal où il y a des opérations de vote dans les écoles. Comment ça se passe ? Les isoloirs, le nombre d'élus,

Le règlement a été réorganisé pour suivre un ordre logique :

1. Les Missions → 2. Les Élections → 3. Le Fonctionnement → 4. Le Rôle de l'élu.

Il explique que ce règlement doit être signé par les parents et par les enfants avant de prendre leur fonction.
Pour rappel, les élections se dérouleront le 27 novembre dans les écoles de Marmande. La campagne électorale commence. Les candidatures ont été déposées par les enfants volontaires. Là, ils sont en campagne électorale. Les enseignants organisent les élections dans leurs écoles et tiennent les bureaux de vote.
Il rappelle que le conseil a été créé en 1989, c'était un des premiers de France.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 - Saison culturelle Théâtre Comœdia 25-26

Françoise Verdier présente le dossier.
Elle explique que le Théâtre Comoedia fait appel à des compagnies, à des associations pour mener à bien son projet artistique et culturel. La liste des 17 spectacles figure dans la délibération et seront présentés dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026.
Il y aura 30 représentations avec la prise en compte des représentations faites en milieu scolaire. Le montant total s'élève à un peu moins de 88 000 € contre 109 000 € l'année dernière. Elle sait que la saison a commencé et que la municipalité demande un certain nombre de subventions et participations financières auprès de la DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles), du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, du Département.
Il y a déjà une subvention de l'OARA (Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine).
Elle remercie l'équipe du Comoedia.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 13 - Acquisition d'œuvre d'art, Les deux amies de Raoul Lamourdedieu.

Françoise Verdier rappelle que l'une des missions importantes du musée Marzelles (musée de France) est d'enrichir ses collections. La commune a pu se porter acquéreur de cette œuvre de Raoul Lamourdedieu. Ce qui permet d'enrichir le fond de cet artiste qui est composé pour l'instant d'une médaille, d'un bas-relief, de trois bustes d'hommes en bronze, du « Dindon » et du « lanceur de javelot ».
Elle précise que cette œuvre ci est en bois. Il s'agit de deux amies se tenant légèrement la main, tournées l'une vers l'autre, coupées au niveau des genoux.

Françoise Verdier se permet de rappeler les faites sur la période 2020-2025 :

- « Le collier de Corail » d'Abel Boyer (en 2020) pour 2 000 € (participation de 1 400 €)
- 19 lots de croquis d'Abel Boyé (en 2022) pour 6 365 €
- 11 autres lots de croquis et de carnets d'Abel Boyé pour la somme de 4 453 €

La collection du musée a été complétée par le « Lanceur de Javelot » en décembre 2024 pour 3 918 €, le « Dindon » en mai pour 3 870 €, « l'âne, le mort et le lion » en septembre 2025 pour 423 €, et la dernière œuvre présentée ce jour « les deux amies de Lamourdedieu » pour 868 €.
Toutes ces acquisitions s'élèvent à 21 897,40 €, et la commune a pu bénéficier de plus de 52 % de subventions soit la somme de 11 426 €.
Sachant que des demandes sont encore en cours pour « l'âne, le mort et le lion » ainsi que pour « Les deux amies ».
Tout ceci avec le soutien des partenaires : le FRAM.
Elle ajoute qu'une exposition aura lieu en 2027 pour présenter toutes les œuvres de Lamourdedieu.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 Convention d'Objectifs Associations Sportives – Ville de Marmande

Charles Cillières explique que ce sont les conventions triennales que la commune passe avec les associations sportives sur à la fois le comportement, les règles que les associations doivent appliquer et les mises à disposition de locaux etc…
Il souligne une petite erreur à l'article 3.5. Il est écrit que cela devrait être délibéré en 2023, pour une application en 2023. Il faut lire 2026.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 - Contrat « Emploi Sportif » destiné aux associations sportives – Participation communale

Charles Cillières présente le dossier.
La liste de clubs sportifs financés à la fois par le département et la commune à hauteur de 20 % chacun figure dans la délibération. Parmi eux :

- Raquette Marmandaise (Tennis de Table)
- Handball Club Marmandais
- Club Cycliste Marmande 47 (CCM 47)
- Tennis Club Marmandais
- Beyssac Beaupuy Marmande (Basket-Ball)
- USM Rugby
- Marmande Natation
- ASPTT Marmande

Loréline Roques ne prend pas part au vote.

Votants : 26 (Loréline ROQUES ne prend pas part au vote) - Abstentions : 00 - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Aide financière au Football Club Marmande

Charles Cillières présente le dossier.
Le club a fait une demande de financement dans le cadre du fond d'intervention sportif suite à leur montée en Régionale 1.
Ils ont dû recruter et avoir des charges supplémentaires au niveau de postes d'éducateur sportif ou administratif. Ils ont sollicité la commune qui a décidé de leur accorder une aide de 5300 € vu que le dossier était bien conforme.
Le club est qualifié pour le prochain tour de la coupe de France.

*Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 01 (*MILHAC Michel) *- Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité*

Dossier n°17 Aide à l'emploi d'un agent de développement par l'Office Marmandais du Sport (OMS)

Charles Cillières présente le dossier.
Depuis quelques années, l'OMS a recruté un salarié pour développer l'activité de l'OMS.
L'association souhaite pérenniser le poste d'agent de développement à la vie associative dont les missions sont axées sur le soutien à la vie associative locale, l'accompagnement et la formation des bénévoles, l'information et l'orientation au sport santé, mais aussi l'animation de projets et l'expérimentation de nouvelles actions.

A cet effet, l'OMS sollicite un complément financier pour la rémunération de cet emploi d'un montant de 4 000 €.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Attribution de subventions au titre de la mise à disposition de personnel aux associations sportives pour l'année 2025

Charles Cillières présente le dossier.
Par conséquent, dans le cadre du soutien aux associations, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux différentes associations sportives ci-dessous une subvention au titre des mises à disposition d'agents administratifs ou d'éducateurs sportifs pour l'année 2025 selon les montants ci-dessous :

Nom des Associations bénéficiaires	Subventions de Fonctionnement au titre des mises à disposition
Club Cycliste Marmande 47	9 441,12 €
Marmande Natation	719,10 €
Office Marmandais du Sport	6 677,76 €
TOTAL	**16 837,98 €**

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 Convention Territoriale Globale (CTG) : renouvellement de convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Patrick Cardoit présente le dossier. La CTG est un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille de la CAF est mobilisé avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 20 Convention de remboursement de frais à Val de Garonne Agglomération pour l'utilisation du bâtiment de l'ALSH concernant la restauration de l'école de Lolya

Patrick Cardoit présente le dossier.
Il souligne qu'il s'agit de la même délibération tous les ans. L'école de Lolya utilise les bâtiments du centre de loisirs pour la restauration scolaire puisqu'il n'y a pas de restaurant dans l'école de Lolya. Une convention permet à Val de Garonne et à la mairie de Marmande de partager les frais communs : chauffage, matériel, utilisation des fours, des frigos. Tout est listé dans la convention. Le partage se fait au nombre de repas servis à l'année. Il faut attendre la fin de l'année pour disposer du nombre exact de repas puisque cela est réparti entre les repas pris au centre de loisirs et les repas pris par l'école de Lolya.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire procède à l'examen des décisions.

Décisions :

- Décision n° 2025.204 – 15.10.2025 - Mise à disposition de l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit de l'association « DECIBEL ANIMATION »
- Décision n° 2025.205 – 22.10.2025 - RÉSIDENCE DE CRÉATION COMPAGNIE ANDROPHYNE
- Décision n° 2025.206 – 23.10.2025 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Magdeleine au profit de Monsieur CLERC
- Décision n° 2025.207 – 22.10.2025 - Autorisation d'ester en justice - Affaire commune de MARMANDE contre M. STEIS Joseph
- Décision n° 2025.208 – 28.10.2025 - Conférence de Coline Gaulot le mercredi 5 novembre 2025 à 18 heures dans le cadre de l'exposition Figures d'enfance

- Décision n° 2025.209 – 27.10.2025 - Mise à disposition de la salle NAVARE à CESAme
- Décision n° 2025.210 – 27.10.2025 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit de l'Amicale de VGA Val de Garonne Agglomération à titre gratuit
- Décision n° 2025.211 – 28.10.2025 - FACES&FIRE - Fêtes de fin d'année 2025
- Décision n° 2025.212 – 28.10.2025 - HEMPIRE SCENE LOGIC - Fêtes de fin d'année 2025
- Décision n° 2025.213 – 28.10.2025 - Association Jonglargonne - Fêtes de Fin d'année
- Décision n° 2025.214 – 28.10.2025 - MACADAM BIMBO - Fêtes de fin d'année 2025
- Décision n° 2025.215 – 29.10.2025 - Mise à disposition de l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit de l'association sportive Marmande Natation
- Décision n° 2025.216 – 29.10.2025 - Gratuité de l'Occupation du Domaine Public Gestion de la patinoire
- Décision n° 2025.217 – 03.11.2025 - Mise à disposition de l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit de l'association « URGENCES ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS »
- Décision n° 2025.218 – 03.11.2025 - Convention de mise à disposition de deux bureaux dans le bâtiment administratif à CESAme au profit de CIBC (Annule et remplace la décision n°2025.199)
- Décision n° 2025.219 – 04.11.2025 - Mise à disposition de l'Espace Exposition complet et d'un agent SSIAP au profit de l'association « LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LOT-ET-GARONNE »
- Décision n° 2025.220 – 07.11.2025 - Demande de subvention de fonctionnement du Conservatoire au Conseil Départemental
- Décision n° 2025.221 – 07.11.2025 - Mise à disposition d'une salle à CESAme

- - - - - - - - - -

Valérie Pérali a une question concernant la décision n°2025.216.
Son groupe d'opposition et elle-même sont heureux pour les Marmandais qui vont pouvoir profiter d'une animation qui est une première sous le mandat de la majorité.
Elle voulait savoir de quelles associations il s'agissait, quel est le coût de cette patinoire, sur quel lieu et à quelle date.

Monsieur le Maire explique que ce sera pour les fêtes de Noël du 19 au 31 décembre. Il s'agit d'une patinoire en synthétique. Il y avait eu du ski de fond sur le même principe.
Cela se fera Place du marché mais il ne peut cependant pas donner le coût dont il ne dispose pas, ne sait pas quelles associations ont répondu et ont été retenues.

Stéphane Blanchard souligne que le comité des fêtes va très certainement assumer la totalité de la prestation.

Martine Calzavara demande des précisions n°2025.211 et 212.
La 211, le coût est de 440 € pour une demi-heure de spectacle. Qu'est ce qui est proposé sur cette demi-heure-là ? Et même question pour la 212.

Monsieur le Maire précise que cela fera l'objet d'une présentation d'ensemble. Il ne peut cependant pas en dire plus du dispositif qu'il a validé dans sa globalité. La majorité sera également transparente sur les coûts.

- - - - - - - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 40.

Le Secrétaire de séance,
Didier DUBRANA

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET